\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

President of Azerbaijan

Ilham Aliyev

Office of the President of Azerbaijan

19 Istiqlaliyyat Street

Baku AZ1066

Azerbaijan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président de la République,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant le maintien en détention arbitraire du défenseur des droits humains Anar Mammadli et le fait qu’il est privé des soins médicaux dont il a besoin**. D’après ses avocats, l’état de santé d’Anar Mammadli s’est dégradé pendant sa détention. Ses problèmes d’arthrite se seraient aggravés et il souffre maintenant régulièrement de crampes d’estomac et de maux de tête. Il présente en outre les symptômes d’une bronchite, notamment avec un souffle court et une toux persistante. Un grand nombre de ces problèmes de santé ont débuté en 2014 à la suite de sa précédente détention arbitraire, et ils se sont aggravés au cours de son actuelle détention.

Les 17 et 25 octobre, il a subi des analyses de sang et des scanners abdominaux dans les installations médicales de la prison ; toutefois, les autorités pénitentiaires ne lui ont pas fourni par la suite les résultats de ses examens médicaux. Les autorités pénitentiaires n’ont jusqu’à présent pas procédé à des examens approfondis et elles ne lui ont pas fourni le traitement dont il a besoin, malgré plusieurs requêtes de son avocat.

Anar Mammadli est un défenseur des droits humains de premier plan qui est président du Centre de surveillance des élections et d’études de la démocratie, et cofondateur de l’Initiative pour un climat de justice en Azerbaïdjan. Il a été arrêté le 29 avril 2024 sur la base d’accusations fallacieuses de «complot en vue d’introduire illégalement de l’argent dans le pays» au titre de l’article 206.3.2 du Code pénal de l’Azerbaïdjan, et est depuis maintenu en détention. S’il est déclaré coupable, il encourt jusqu’à huit ans d’emprisonnement.

**Je vous demande de veiller à ce qu’Anar Mammadli soit libéré immédiatement et sans condition. Dans l’attente de sa libération, il lui faut recevoir les actes médicaux nécessaires pour évaluer ses problèmes de santé et pour les soigner, et il faut notamment que les résultats de ses récents examens médicaux lui soient communiqués. Je vous demande également de mettre fin à l’utilisation abusive du système de justice pénale contre celles et ceux qui critiquent les autorités et qui s’opposent à elles.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République d’Azerbaïdjan, Kramburgstrasse 10, 3006 Berne

Fax: 031 350 50 41 / E-Mail: bern@mission.mfa.gov.az